**Procédure pour créer votre licence au club CS Saint-Louis Handball**

1/ Téléchargez le document „***Demande de licence***“ dans la rubrique „***infos pratiques / documents***“

2/ Imprimez-le, complétez-le sans oublier la ou les SIGNATURE(S)

3/ Renvoyez-le à l’adresse mail suivante: 5668040@ffhandball.net (vous pouvez soit scanner le document, soit le prendre en photo et envoyer la photo).

4/ Vous recevrez un mail de la fédération française de handball (Gesthand) à l’adresse mail que vous avez indiqué sur la demande

5/ Suivez les instructions affichées sur l’e-mail reçu (en cliquant sur „ Compléter le formulaire“, vous allez être redirigé sur le site Gesthand)

**ATTENTION**: Munissez-vous des documents cités ci-dessous avant de commencer (vous en aurez besoin pour finaliser l’inscription)

**TOUS CES DOCUMENTS DEVRONT ETRE SCANNES POUR FINALISER L’INSCRIPTION SUR LE SITE DE LA FEDERATION** .

🡪 Une photo d’identité

🡪 La pièce d’identité du futur licencié

🡪 Le certificat médical complété par le médecin (certificat disponible dans la rubrique „ ***infos pratiques / documents“)***

🡪 L’attestation parentale complétée pour un licencié mineur (attestation disponible dans la rubrique „ ***infos pratiques / documents“)***

6/ Remplissez toutes les informations vous concernant ou concernant le futur licencié.

7/ Téléchargez à l’emplacement indiqué la photo, la pièce d’identité, le certificat médical et l’attestation parentale (si mineur)

8/ Cliquez sur „finaliser“

9/ Envoyez votre règlement de la cotisation ainsi que le certificat médical original à l’adresse suivante (ou rapportez-les à votre entraîneur):

Laurent Juge – 21A rue du soleil - 68128 Village-Neuf

**AUCUNE LICENCE NE SERA VALIDEE SI LA COTISATION N’A PAS ETE REGLEE**

10/ Vous recevrez ensuite votre licence par e-mail

Le chèque est à libeller à l’ordre du CS Saint-Louis Handball; Noter au dos du chèque les catégories d’équipes pour les fratries (tarif dégressif pour les enfants d’une même famille – 20% sur la licence du plus jeune).

Reprise des entrainements en salle la semaine de la rentrée scolaire (semaine 37) si les conditions sanitaires le permettent.